



**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES
HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

AVIS DE CONVOCATION

À la séance ordinaire du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le 6 juin 2011, à 19 h 30 au Siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, salle Papineau

**SONT PRÉSENTS LES REPRÉSENTANTES OU REPRÉSENTANTS AU COMITÉ
CSEHDAA : MESDAMES ET MESSIEURS**

Parents (10)

Ian Champagne (président)	Présent
Steve Bernier (vice-président)	Absent
Josée Archambault	Présente
Chantal Bourdeau	Présente
Marie-Claude Dion	Présente
André Hamel	Présent

	Marc Langlois	Présent
	Nathalie Racine	Absente
	Louis Provencher	Présent
Organisme extérieur (1)	Dominique Bertrand	Absente
Direction d'école(1)	Marie-Josée Tétreault	Absente
Personnel enseignant (3)	Richard Bisson	Absent
	Tristan Boudreau	Présent
	Vacant	-
Personnel professionnel (1)		-
Personnel de soutien (1)	France McDuff	Absente
Responsable du comité (1)	Nicole Borremans Représentant de la direction générale	Présente
Secrétaire	Nicole Laflamme	Présente

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 30, monsieur Ian Champagne constate le quorum et ouvre l'assemblée.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO 46-2011-06-06

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Dion, appuyé par monsieur Marc Langlois, d'adopter l'ordre du jour suivant:

Constatation du quorum et ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2011 (**Annexe 1-2011-06-06**)
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2011 (**Annexe 2-2011-06-06**)
4. Parole au public
5. Parole au représentant au Comité de parents

CONSULTATION

6. Ententes hors-territoire (**Annexe 3-2011-06-06**)
7. Mesures d'appui additionnelles aux élèves handicapés (**Annexe 4-2011-06-06**)

INFORMATION

8. Projets de résolution :
 - Ozias-Leduc
 - J.-P.-Labarre
 - Offre des services pour les EHDAA
9. Préparation de l'assemblée générale et changement de date (**Annexe 5-2011-06-06**)
10. Compressions budgétaires
11. Document de localisation des classes spécialisées (**Annexe 6-2011-06-07**)
12. Parole au public
13. Correspondance
14. Questions diverses
15. Prochaine rencontre – 19 septembre 2011

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

RÉSOLUTION NO 47-2011-06-06

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Bourdeau, appuyé par monsieur Ian Champagne, d'adopter le procès-verbal du 11 avril 2011.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2011

RÉSOLUTION NO 48-2011-06-06

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Langlois, appuyé par monsieur Louis Provencher, d'adopter le procès-verbal du 9 mai 2011.

4. PAROLE AU PUBLIC

Un parent d'élève demande des explications au sujet de la fermeture de l'école J.-P.-Labarre dans le passé. Il se questionne à savoir si la fermeture était due à un problème de ventilation, une absence d'extincteur automatique d'incendie.

Madame Borremans explique que la fermeture était due à une baisse de clientèle dans ce secteur.

Un parent d'enfant ayant un trouble envahissant du développement (TED) de l'école Arc-en-ciel, et qui fréquentera le pavillon de l'école Marie-Victorin en 2011-12 déplore le manque du service en ergothérapie. Madame Borremans lui explique que ce service appartient au domaine de la Santé, mais explique que nous avons une entente avec le Centre montérégien de réadaptation (CMR) et le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), avec qui nous travaillons en partenariat dans nos écoles. Le parent explique que son enfant risque de régresser si une salle d'ergothérapie n'est pas installée avec l'engagement d'un ergothérapeute. Monsieur Champagne explique que c'est au privé qu'il faut aller pour obtenir les services d'un ergothérapeute.

Le parent est mécontent de la façon dont la décision a été prise d'ouvrir un point de service pour les élèves ayant un TED, il déplore :

- que les parents n'ont pas été avisés du transfert de ces élèves
- qu'aucun sondage n'a été fait avant de prendre la décision
- que le transport est beaucoup trop long pour eux

Il prétend qu'ils sont victimes de discrimination, et que la CSP est hors-la-loi et fait fausse route avec ce projet.

Un parent d'un élève ayant un TED à l'école Du Carrousel et qui sera transféré au nouveau point de service de l'école Marie-Victorin, exige que toutes les écoles primaires de la CSP soient clôturées, et demande d'avoir un suivi sur l'aspect légal de cela. Ce parent dit que c'est une décision discriminatoire d'envoyer son enfant à ce point de service, que la direction de son école a pris la décision d'envoyer son enfant là et qu'elle n'a jamais été consultée. Elle dit qu'elle n'a jamais été invitée à la rencontre de parents au point de service Marie-Victorin.

Un parent de l'école Notre-Dame, dont l'enfant est en classe spécialisée, demande plus de service en orthophonie pour ces classes. Elle dit que son enfant a besoin plus de service pour qu'il puisse évoluer normalement. Ce parent est un peu inquiet de la fermeture d'une classe spécialisée à son école, elle a peur que les habiletés sociales de son enfant soient affectées s'il se retrouve avec des plus jeunes enfants.

Madame Béatrice Perron de L'ASSOCIATION RÉGIONALE AUTISME ET TED-MONTÉRÉGIE (ARATED-M), demande plus d'explications sur ce point de service, et madame Borremans invite cette personne à la rencontrer personnellement pour une visite du point de service.

Monsieur Provencher informe les parents qu'ils doivent venir aux rencontres des Commissaires, où ils peuvent exprimer leurs craintes. Il dit que la CSP fait des projets majeurs et comme pour tout projet il peut y avoir des ratés, et il qu'il y a possibilité de redresser les choses. Il souligne que le CCSEHDAA travaille dans un esprit de collaboration avec la CSP.

5. PAROLE AU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Provencher nous informe :

- qu'il y a un suivi des travaux pour le guide lecture, et que le document est à distribuer cette semaine.
- qu'il donne à monsieur Champagne le certificat d'honneur de Madame France, offert par madame Hélène Roberge, présidente du Conseil des commissaires, monsieur Stéphane Geffard, président du Comité de parents et madame Normande Lemieux, directrice générale de la CSP Tremblay, à monsieur Ian Champagne, pour qu'il puisse le remettre à sa famille.
- que la consultation concernant le projet de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière pour l'école de la Roselière a été approuvée par le MELS.
- que le document concernant le budget est maintenant disponible sur le site de la CSP
- que le MELS libère une somme d'argent pour équiper les écoles de tableaux blancs interactifs, et que les écoles qui ont déjà acheté ce tableau aimeraient bien être remboursées. Il y aura un suivi sur cette question.
- qu'il est important d'explorer le site de la CSP, il y a beaucoup de changements et d'informations intéressantes.
- qu'il a parlé des résolutions concernant les changements qu'il y aura pour les services aux élèves HDAA, et qu'il supporte entièrement ce Comité.
- que Monsieur Daniel Germain, qui a mis en place le Club des petits déjeuners, fait une levée de fond pour un nouveau projet appelé : L'HEURE DES ENFANTS où les enfants pourront faire des témoignages au niveau de l'éducation.

CONSULTATION

6. ENTENTES HORS-TERRITOIRE

Madame Borremans présente ce document.

RÉSOLUTION NO 49-2011-06-06

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Archambault, appuyée par monsieur André Hamel, d'approuver le document des ententes hors-territoire.

7. MESURES D'APPUI ADDITIONNELLES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

Madame Borremans présente le document des mesures d'appui additionnelles aux élèves handicapés. Elle explique que nous avons 1 400 000 \$, pour les services en mesure d'appui, et :

- qu'une ponction de 450 000 \$ est centralisée pour les élèves ayant une déficience physique.
- que les sommes sont distribuées dans les écoles selon les critères mentionnés dans le document.

RÉSOLUTION NO 50-2011-06-06

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Dion, appuyée par madame Chantal Bourdeau, d'approuver le document des mesures d'appui.

INFORMATION

8. PROJETS DE RÉSOLUTION :

OZIAS-LEDUC (L'ENVOL)

Deux projets de résolutions sont déposés à la rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

La première résolution rédigée par monsieur André Hamel et copiée telle quelle dans ce procès-verbal a été refusé par le Comité :

Le projet de résolution, pour les élèves dirigés vers l'immeuble L'envol, rédigé par monsieur André Hamel et copiée telle quelle dans ce procès-verbal, a été refusé par le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage(CCSEHDAA) :

Projet de résolution I

Considérant la décision de la Commission scolaire des Patriotes de relocaliser les élèves en développement global d'Ozias-Leduc à l'Envol pour l'année scolaire 2011-2012 et ainsi créer un point de service unique pour ces élèves du secondaire.

Considérant les inquiétudes manifestées par les parents de ces élèves en développement global face au transfert de leurs enfants à l'école L'Envol.

Considérant aussi les inquiétudes de ces mêmes parents quant à l'intégration de leurs enfants, qu'à de potentielles barrières architecturales de l'école l'Envol ainsi qu'aux services qui y sont disponibles

Considérant la politique d'adaptation scolaire du Ministère de l'Éducation qui vise la réussite de l'élève sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification

Considérant l'article I de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit l'intégration sociale, professionnelle et sociale de chaque élève handicapé.

Considérant la Politique de la Commission scolaire qui s'appuie sur la loi de l'instruction publique et qui exprime une vision de l'intégration facilitant ainsi le parcours scolaire des élèves handicapés.

Considérant les commentaires formulés par la Fédération internationale des droits de la personne handicapée et adressés à la Présidente du Conseil et aux Commissaires, à l'effet que les mesures mises de l'avant sont régressives et discriminatoires.

Considérant que la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU dont le Québec a donné son accord a été ratifié par le Gouvernement fédéral en mars 2010

Considérant que la décision de la Commission scolaire déroge aux principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.

Il est proposé par _____ et appuyé par _____

Que la Commission scolaire des Patriotes revienne sur sa décision et s'assure que toutes les alternatives auront été étudiées avant de déménager les classes.

Si le déménagement s'avère nécessaire, deux conditions devraient être posées : environnement sécuritaire et adapté et intégration sociale maintenue. Que la Commission scolaire des Patriotes respecte leur politique sur l'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA, en vigueur et adoptée par le Conseil des Commissaires.

Projet de résolution présenté par monsieur Ian Champagne :

RÉSOLUTION NO 51-2011-06-06

Considérant la présentation au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) en date du 9 mai 2011 par monsieur Jean-Louis Tousignant, directeur-adjoint aux ressources éducatives de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant l'augmentation annuelle significative du nombre d'élèves ayant un trouble envahissant du développement (TED) et la décision de la Commission scolaire des Patriotes de créer un point de service additionnel pour les élèves du secondaire ayant un TED à l'école secondaire Ozias-Leduc;

Considérant la décision de la Commission scolaire des Patriotes de relocaliser les élèves en développement global au pavillon de l'école secondaire Ozias-Leduc pour l'année scolaire 2011-2012 et ainsi créer un point de service unique pour ces élèves du secondaire;

Considérant les inquiétudes manifestées par les parents de ces élèves en développement global face au transfert de leurs enfants au pavillon de l'école secondaire Ozias-Leduc;

Considérant aussi les inquiétudes de ces mêmes parents quant à l'intégration de leurs enfants, qu'à de potentielles barrières architecturales de l'immeuble L'envol ainsi qu'aux services qui y sont disponibles;

Considérant la politique d'adaptation scolaire du Ministère de l'Éducation qui vise la réussite de l'élève sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification;

Considérant l'article 1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit l'intégration sociale, professionnelle et sociale de chaque élève handicapé,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Archambault, appuyée par la majorité des votes du CCSEHDAA.

Que la Commission scolaire des Patriotes s'engage à évaluer la présence de barrières architecturales au pavillon de l'école secondaire Ozias-Leduc pour les élèves en développement global et y remédie s'il y a lieu pour assurer l'accès et la sécurité des élèves.

Que la Commission scolaire des Patriotes puisse offrir à ces élèves des activités de transition vers le nouveau point de service (journées portes ouvertes, visites de locaux et rencontres avec le personnel enseignant et de soutien) avant le début de la prochaine année scolaire.

Que l'immeuble L'envol établisse dans son Plan de réussite les grands objectifs concernant l'intégration de ces élèves et qu'elle détaille les moyens pour rencontrer ces objectifs et qu'elle en informe le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, par l'entremise de la Commission scolaire des Patriotes, lors de la rencontre du comité du 19 septembre 2011.

PAVILLON DE L'ÉCOLE MARIE-VICTORIN

Le projet de résolution, pour les élèves dirigés vers le pavillon de l'école Marie-Victorin, rédigé par monsieur André Hamel et copié tel quel dans ce procès-verbal, a été refusé par le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage(CCSEHDAA) :

Considérant la création d'un point de service pour une quarantaine d'élèves de 4-12 ans avec un TED à l'école J.P. Labarre, à Varennes. Il s'agit essentiellement des élèves ayant un retard de langage.

Considérant les besoins particuliers des EHDAA en matière d'intégration, de stabilité et de services adaptés et spécialisés.

Considérant que le contexte d'intégration qui a toujours prévalu est désormais inexistant car il ne sera désormais plus possible d'assurer quotidiennement les activités d'intégration requises.

Considérant que bon nombre de parents nous ont exprimé leur opinion défavorable au manque d'intégration et à la possibilité de régression qui peut s'ensuivre.

Considérant que les efforts d'intégration qu'on dit vouloir faire ne sont nullement définis autrement que par des bonnes intentions et ne font partie d'aucune planification, et en ce sens, c'est une preuve de l'improvisation de la Commission scolaire dans ce dossier.

Considérant que la distance entre l'école Marie-Victorin et JP Labarre est de ½ km et ne peut par le fait même assurer un contexte d'intégration valable, car trop éloigné.

Considérant que comme le mentionnait la Fédération internationale des droits de la personne handicapée, les mesures mises de l'avant par la Commission scolaire sont régressives et discriminatoires

Il est proposé par _____ et appuyé par _____

Que la Commission scolaire des Patriotes revienne sur sa décision et s'assure que toutes les alternatives auront été étudiées avant de déménager les classes TED.

Si le déménagement s'avère nécessaire, deux conditions devraient être posées, soit : environnement sécuritaire et adapté et intégration sociale maintenue.

Que la Commission scolaire des Patriotes respecte leur politique sur l'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA, en vigueur et adoptée par le Conseil des Commissaires.

Projet de résolution présenté par monsieur Ian Champagne :

RÉSOLUTION NO 52-2011-06-06

Considérant la création d'un point de service pour élèves âgés de 4 à 12 ans ayant un trouble envahissant du développement (TED) au pavillon de l'école Marie-Victorin à Varennes;

Considérant les besoins particuliers des élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en matière d'intégration, de stabilité et de services adaptés et spécialisés,

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Archambault et appuyé par la majorité des votes du CCSEHDAA.

Que la Commission scolaire des Patriotes informe le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Projet éducatif de cet immeuble ainsi que du Plan de réussite concernant les stratégies d'intégration pour ces élèves pour la prochaine année scolaire 2011-2012

Que la Commission scolaire des Patriotes informe le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, comment le plan de réussite de l'école mère sera révisé pour tenir compte des besoins particuliers de ces élèves âgés de 4 à 12 ans ayant un TED en matière d'intégration.

OFFRE DES SERVICES POUR LES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

RÉSOLUTION NO 53-2011-06-06

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes demande consultation au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) à chaque année sur l'offre de services pour les élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);

Considérant les besoins particuliers des EHDAA en matière d'intégration, de stabilité et de services adaptés et spécialisés,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ian Champagne, appuyé par la majorité des votes du Comité.

Que la Commission scolaire des Patriotes informe le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) de tout transfert, ajout ou création de services ou de classes spécialisées lors de la présentation annuelle de l'offre de services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

9. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, ET CHANGEMENT DE DATE POUR CETTE RENCONTRE AU 17 OCTOBRE 2011

Les membres du Comité consulteront les documents de l'assemblée générale, et nous reviendrons avec leurs commentaires le 19 septembre 2011.

Les membres ajoutent qu'il serait très important de faire la distribution du signet, et que le Guide «Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés» soit très visible sur le site de la Commission scolaire des Patriotes.

10. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DU MELS

Madame Borremans informe le Comité quels sont les impacts pour les EHDA.

Il n'est pas question de couper les services direct aux élèves, mais qu'il y aura des coupures au niveau administratif, ce qui pourrait engendrer un impact indirect aux élèves. Un Comité d'étude est en travail de réflexion pour trouver des solutions en lien avec les compressions.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la rencontre du 19 septembre 2011.

11. DOCUMENT DE LOCALISATION DES CLASSES SPÉCIALISÉES

Madame Borremans informe le Comité de la localisation des classes spécialisées, et le Comité voudrait que ce point soit à l'ordre du jour de la rencontre du 19 septembre 2011.

12. PAROLE AU PUBLIC

Madame Perron de l'ARATED-M dit que son opinion n'est pas encore faite sur le point de service mais qu'elle se sent triste pour les parents de ces enfants.

Un parent d'un élève ayant un TED, exprime son insatisfaction concernant le transfert de son enfant au pavillon de l'école Marie-Victorin et dit que trop de gens interviennent au niveau des décisions.

Un parent d'un enfant ayant un TED à l'école Notre-Dame, explique qu'il faudrait que les enfants ayant un TED, puissent finir leur année scolaire à la même école et qu'aucun transfert ne devrait se faire pour garder une certaine stabilité dans leur vie, et qu'elle trouve désolant que certains élèves ayant un TED soit dans un immeuble à part.

Un parent de l'école Du Carrousel affirme :

- que la décision de classement au pavillon de l'école Marie-Victorin, est discriminatoire
- qu'il sera isolé des autres élèves
- que cela met son enfant à l'écart et nuit à son développement
- qu'il risque d'être étiqueté
- qu'il ne pourra pas côtoyer des élèves de classes ordinaires

13. CORRESPONDANCE

Néant

14. QUESTIONS DIVERSES

Ajouter à l'ordre du jour un suivi concernant les clôtures dans les cours d'école.

15. PROCHAINE RENCONTRE – 19 SEPTEMBRE 2011

RÉSOLUTION 54-2011-06-06

À 22 h 40, il est proposé par madame Marie-Claude Dion, appuyée par monsieur Marc Langlois, de lever la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR IAN CHAMPAGNE
Président

MADAME NICOLE BORREMANS
Représentante de la direction